



BOISSETTES, le 30 /01/ 2017

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 novembre 2016 à 20 Heures00**

L'an deux mil seize, les dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,  
M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT **Adjoints**,  
MME Franceline ADT-GUILBERT, M. Thierry SEGURA, M. Philippe CASSARD MME Fabienne COLIN-FAURE, MME Fabienne CHAILLOT **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. Bernard-Yves FOURNIER représenté par M. Philippe CASSARD  
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

**Délibérations :**

- Délibération sur groupement de commandes fournitures administratives

Le maire présente le projet de constitution d'un groupement de commandes entre la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE et les communes de BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, BOISSISE-LE-ROI, DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE MEE-SUR-SEINE, LIMOGES FOURCHES, LISSY, LIVRY-SUR-SEINE, MELUN, PRINGY, RUBELLES, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, SAINT-GERMAIN-LAXIS, VAUX-LE-PENIL, VILLIERS-EN-BIERE et VOISENON, qui est proposé en vue de la passation d'un accord-cadre ayant pour objet de grouper les commandes pour des fournitures administratives, de papier, de papier à en-tête et d'enveloppes à en-tête.

Cet accord-cadre de fournitures administratives, de papier, de papier à en-tête et d'enveloppes à en-tête doit permettre d'obtenir des prix préférentiels. Cet accord-cadre est divisé en quatre lots séparés constituant chacun, un marché public distinct :

- Lot n° 1 : Fournitures courantes de bureau,
- Lot n° 2 : Fourniture de papier A4 et A3,
- Lot n° 3 : Impression et fourniture d'enveloppes à en-tête,
- Lot n° 4 : Impression et fourniture de papier à en-tête, feuille de paie. **CONSIDERANT** que le montant prévisionnel du marché global est évalué à plus de 209 000 € HT ;
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la constitution du

groupement de commandes et autorise son Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes fournie en annexe à la présente délibération et toutes les pièces s'y rattachant.

- Délibération sur aménagement piste cyclable

Le maire précise que pour développer l'usage du vélo, la Communauté Melun Val de Seine a défini, dans le cadre de son schéma directeur des liaisons douces, des priorités d'aménagements visant à développer rapidement son réseau cyclable et à améliorer la continuité des itinéraires existants ;

La CAMVS prévoit, en 2016, la réalisation d'un double sens cyclable chemin des Praillons à Boissettes, pour permettre de relier la Commune à Le Mée-sur-Seine par les bords de Seine. La réalisation de cet aménagement s'inscrira, à terme, dans un itinéraire qui permettra de faciliter l'accès à Boissise la Bertrand et plus particulièrement au barrage des Vives Eaux dont l'ouverture au public est prévue pour 2017.

Les aménagements programmés à court terme doivent permettre de faciliter les conditions de déplacements à vélo, mais également d'encourager la pratique quotidienne de ce mode de déplacements ;

Il y a donc lieu de prévoir une convention ayant pour objet de préciser les équipements à réaliser, de définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés, leur réalisation et leur financement ainsi que les modalités d'entretien ultérieur conformément à l'article L1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix Pour, 3 Contre, d'approuver le projet de convention entre la ville de Boissettes et la CAMVS pour la réalisation d'aménagements cyclables dans diverses rues à Boissettes et d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- Délibération sur les rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) sur la dissolution de la communauté de communes Seine Ecole et le transfert de la compétence politique de la ville.

Le maire précise que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport. Ce rapport a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 14 octobre 2016 et doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le contenu et les conclusions du Rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « aires d'accueil des gens du voyage », « aménagement numérique », « collecte et traitement des déchets », « contingent incendie », « scot », « transport urbain, transport à la demande et transport scolaire », « collecte des eaux pluviales », « mission emploi insertion » à la CAMVS par les communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry. Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence Politique de la Ville à la CAMVS par les communes de Melun, Dammarie-Lès-Lys et du Mée sur-Seine.

- Délibération sur la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire suite à l'extension du périmètre de la CAMVS en 2017.

Le maire expose la proposition d'accord local présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la fixation du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en application des dispositions de l'article L.5211-6-1, I 2° du code général des collectivités territoriales ;

Le maire précise qu'à défaut d'accord local dans les conditions de majorité définies par la loi du 9 mars 2015, la répartition des sièges de conseiller communautaire sera fixée selon les règles de droit commun ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la base de la proposition d'accord local présentée par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale en application des dispositions de l'article L.5211-6-1, I 2° du CGCT, comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Population municipale 2016</b>	<b>Nouvelle répartition avec accord local Nombre de conseillers</b>	<b>Nouvelle répartition avec accord local Nombre de suppléants</b>
<b>Melun</b>	<b>40 066</b>	<b>21</b>	<b>0</b>
<b>Dammarie-les-Lys</b>	<b>21 094</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>Le Mée-sur-Seine</b>	<b>20 713</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>Saint-Fargeau-Ponthierry</b>	<b>13 497</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>Vaux-le-Pénil</b>	<b>10 764</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Boissise-le-Roi</b>	<b>3 776</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>La Rochette</b>	<b>3 238</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Pringy</b>	<b>2 735</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Rubelles</b>	<b>2 012</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Seine-Port</b>	<b>1 917</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Livry-sur-Seine</b>	<b>1 906</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Maincy</b>	<b>1 715</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Boissise-la-Bertrand</b>	<b>1 159</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Voisenon</b>	<b>1 010</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Saint-Germain-Laxis</b>	<b>635</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Montereau-sur-le-Jard</b>	<b>542</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Limoges-Fourches</b>	<b>454</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Boissettes</b>	<b>442</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Villiers-en-Bière</b>	<b>226</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Lissy</b>	<b>199</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>128 100</b>	<b>73</b>	<b>12</b>

- **DM**

Le maire fait part de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière pour la réalisation de fresque sur poste de transformation d'électricité,

Le maire précise qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 458,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modification n°1 du budget communal telle que suit :

<b>COMPTES DEPENSES</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>COMPTE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
45	458101	Dépenses pour le compte de tiers - SDESM	+ 5 500,00 €
	458102	Dépenses pour le compte de tiers - CAMVS	+ 500,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6 000,00 €</b>

  

<b>COMPTES RECETTES</b>			
<b>CHAP.</b>	<b>COMPTE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
45	458201	Recettes pour le compte de tiers - SDESM	+ 5 500,00 €
	458202	Recettes pour le compte de tiers - CAMVS	+ 500,00 €
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6 000,00 €</b>

- **Questions diverses sur la vie de la commune**

1. Secrétariat : XD indique que la dématérialisation est maintenant opérationnelle
2. Parcours de santé : bourse d'idées GDV : attente de proposition des habitants. Engagement d'une proposition de solution pour la réunion publique du 27 janvier 2017, si possible.
3. Véolia/ CAMVS Assainissement, passage d'agents pour diagnostiquer le problème des écoulements d'eau Chemin des Praillons.
4. Rue de la Varennes, début des travaux d'enfouissement des réseaux : c'est parti !
5. La pose de la fibre optique chez les habitants va commencer au premier semestre 2017 en commençant par les Uzelles
6. Précisions sur l'éclairage public rue des Praillons (avec notamment la pose d'un éclairage public à énergie solaire)
7. L'Agent Entretien des Espaces Verts va revenir suite à son arrêt pour accident du travail.
8. Information sur le vol du panneau Sens Interdit à la hauteur de la barrière chemin des Praillons
9. Informations sur l'agenda du PLU (réunion publique et PPA).
10. Recenser les besoins en branchement Gaz rue de la Varennes

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,

